

Lettre ouverte aux candidat·e·s aux élections législatives en Auvergne-Rhône-Alpes

Lyon, le 24 juin 2024

Et si on parlait (enfin !) Santé ?

France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes interpelle les candidat·e·s pour un accès aux soins universel et solidaire et des usagers acteurs des politiques publiques en Auvergne-Rhône-Alpes

Les 30 juin et 7 juillet prochains, les Françaises et les Français retourneront aux urnes pour élire leurs députés et décider de la composition de la future Assemblée nationale.

La fin de la précédente législature a *de facto* tiré un trait sur nombre de projets de loi en discussion et de réformes prévues dans le domaine de la santé. Pour autant, les préoccupations demeurent, tout comme les aspirations sociétales, ainsi qu'en ont fait la démonstration les deux semaines d'examen du projet de loi relatif à l'accompagnement des personnes malades et de la fin de vie.

La santé est une des préoccupations majeures de nos concitoyens, en deuxième position derrière le pouvoir d'achat^[1]. Sa place est centrale. Au cours des dernières décennies, notre système de santé a révélé des dysfonctionnements qui ont fragilisé sa pérennité et son efficacité, tant pour ses usagers que pour ses soignants. L'accès pour toutes et tous à des soins de proximité et mieux adaptés aux réalités et aux besoins est une priorité absolue. Le niveau de revenus, le lieu de résidence, l'état de santé physique et mentale, la situation administrative, le niveau d'équipement numérique... ne doivent plus être un frein à l'accès aux soins ou sources de discriminations.

C'est pourquoi France Assos Santé, forte, en Auvergne-Rhône-Alpes, de ses 130 associations de patients, de personnes âgées ou en situation de handicap, et plus largement d'usagers, demande à chaque parti et chaque candidat d'Auvergne-Rhône-Alpes de prendre des engagements pour répondre aux quatre enjeux suivants :

Lutter contre les déserts médicaux : il faut agir sur tous les registres de politique publique pour faire face à la chute alarmante de la démographie médicale. Les solutions sont connues de tous : régulation de l'installation, développement massif du travail en équipe et du rôle des professions paramédicales dans l'offre de soins. Sans décision courageuse, nous allons droit dans le mur !

Dans un récent sondage auprès de notre réseau régional, 85% des répondant(e)s soulignent des difficultés d'accès territoriales aux soins sur leur territoire et 90% des répondants indiquent des délais d'attente pour consulter trop longs !

[1] Baromètre de la Recherche médicale, Fondation de l'avenir, avril 2024

Endiguer la hausse des restes à charge : entre l'explosion des dépassements d'honoraires et celle des cotisations des complémentaires santé, la hausse des franchises et des participations, la baisse du remboursement des soins dentaires et des transports sanitaires, et la menace d'une remise en cause de la prise en charge des personnes en affection de longue durée, il est urgent de sortir de cet engrenage qui creuse toujours davantage les inégalités d'accès aux soins, en particulier en ce qui concerne les populations les plus fragiles.

Construire enfin une politique de prévention efficace : en dix ans, le nombre de patients atteints de maladies chroniques a doublé. Or, la plupart de ces maladies peuvent être évitées. Construire une politique de prévention volontariste pour réduire à terme le nombre de malades, c'est réduire d'autant le besoin de soins à financer.

Prévenir les pénuries de médicaments : 44 % des personnes vivant sur le territoire ont déjà fait face à une pénurie de médicaments [2]. Des mesures législatives s'imposent, comme celle d'instaurer un stock de sécurité de 4 mois minimum.

Rappelons que, dans le cadre de l'élection présidentielle de 2022, France Assos Santé ses associations membres et ses délégations régionales avaient élaboré une plateforme de 20 propositions, articulées autour des trois valeurs de notre République : **Liberté en santé, Egalité en santé, Fraternité en santé**. Ces propositions restent d'actualité. Prenez-en connaissance et saisissez-vous-en !

Dans notre région Auvergne-Rhône-Alpes, nous souhaitons insister plus particulièrement sur les problématiques suivantes :

• La santé des jeunes

Si les jeunes (31% de la population de la région) se déclarent en bonne santé, plusieurs études démontrent combien ils sont nombreux à échapper à la protection sanitaire et sociale. Défaut de conscience des enjeux, désintérêt, inaccessibilité financière, temporelle, géographique... sont autant d'obstacles à la constitution d'un capital santé préservant leurs chances de vivre longtemps en bonne santé. Ce public doit être priorisé par les politiques publiques et de mesures innovantes généralisées. Nous proposons par exemple de systématiser la formation aux « premiers secours en santé mentale » et mettre en place des bilans en santé mentale pour les jeunes de la région

• L'accompagnement à l'autonomie des usagers

Entre janvier 2018 et décembre 2022, la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de France Assos Santé a expérimenté un service d'accompagnement des usagers vers l'autonomie en santé, en application de l'article 92 de la loi de modernisation de notre système de santé. Ce projet a démontré l'impact positif sur la santé des usagers du métier de **référént parcours de santé (RPS)**, facilitateur de parcours complexes. Suite au rapport [3] de fin d'expérimentation comportant une évaluation [4] très favorable remis aux parlementaires par le Gouvernement en novembre 2023, tout est désormais à disposition pour développer et généraliser cette expérimentation et plus largement les expérimentations qui ont fait leur preuve. Si les futurs parlementaires que vous aspirez à être s'en saisissent, il sera possible de faire émerger et rendre effectif **un droit à l'accompagnement à l'autonomie en santé**.

Mesdames et Messieurs les candidats, les Françaises et les Français attendent de vous que vous répondiez à leurs attentes. Le système de santé est entre vos mains.

[2] Baromètre 2024 des droits des personnes malades, France Assos Santé avec BVA Xsight, mars 2024

[3] Rapport final : https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_de_fin_d_experimentation_article_92_lmss_aaas.pdf

[4] Evaluation nationale des projets : https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/l_annexe_5_au_rapport_evaluation_nationale_de_l_experimentation_de_projets_pilotes_d_aaas_.pdf